MUNICIPALITÉ D'ECUBLENS/VD PRÉAVIS N° 04/2004

Groupe scolaire du Pontet – Bâtiments Mars-Vénus – Remplacement des plafonds suspendus – Demande de crédit de construction

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Les bâtiments scolaires Mars et Vénus, sis à la route du Bois 6, ont été construits en 1972 et 1973. Ils sont constitués de deux bâtiments disposés côte à côte.

Ces collèges ont subit des travaux de transformations et agrandissements, lors de la restructuration du complexe du Pontet, en 1993.

Dans le cadre de ces travaux, il y a eu l'extension du bâtiment Vénus par la construction d'une aile, au Nord-Ouest, la restructuration de la chaufferie pour le chauffage à distance des différents bâtiments scolaires du Pontet, la démolition d'un porche d'entrée de liaison, entre les entrées principales et la création de passerelles pour les deux niveaux d'étages.

Le 6 octobre 2003, le quotidien "24 Heures", dans un article traitant du problème de l'amiante utilisée dans divers bâtiments publics du Canton de Vaud fait allusion au complexe du Pontet en ces termes :

"Il devrait y avoir de l'amiante quelque part dans ce bâtiment, si l'on en croit la liste de 1985".

La Municipalité a chargé le Service des Bâtiments d'entreprendre des recherches pour localiser l'emplacement d'un flocage à l'amiante de 100 m2 recensé sur la liste OFPE établie en 1985, mais n'ayant subi aucune mise à jour.

Il s'est avéré que ce flocage à l'amiante, posé sous une structure de plafond métallique du porche d'entrée, liant les bâtiments Mars et Vénus, a été démoli lors des travaux de transformations en 1993.

Lors des recherches, le service précité a constaté que l'entreprise chargée du flocage à l'amiante avait également posé les plaques préfabriquées des plafonds suspendus des classes et autres locaux.

Une analyse d'un échantillon des plafonds suspendus a révélé le présence d'amiante en très faible quantité.

Cependant, en fonction du type de bâtiment et de sa destination, le laboratoire officiel de l'IST (Institut pour la santé au travail) impose l'assainissement des plafonds dans un délai d'une année.

En raison du contexte sensible lié à la question de l'amiante et en fonction de l'occupation des locaux, la Municipalité a décidé d'entreprendre ces travaux durant les vacances d'été 2004.

2. TRAVAUX PROJETES

Les travaux projetés tiennent compte des directives fédérales pour ce type d'intervention et des vacances scolaires d'été pour le planning des corps de métiers.

- Déménagement du mobilier scolaire par les concierges, secondés par une entreprise de déménagement.

- Démontage des éléments de menuiserie fixés sous les plafonds.

- Démolition des plafonds suspendus exécutée selon les directives fédérales par une entreprise spécialisée reconnue et agrée par la SUVA.

- Exécution de nouveaux plafonds suspendus.

- Repose des éléments de menuiserie.

- Nettoyage des locaux par les concierges du Service des Bâtiments.

- Repose et mise en place du mobilier par les concierges, secondés par une entreprise de déménagement.

3. DEVIS GENERAL

CFC	Nature des travaux		Totaux
120	Travaux préparatoires	Fr.	28'000.00
148	Protections, démontage des plafonds et élimination des déchets	Fr.	108'000.00
233	Dépose et repose de lustrerie	Fr.	13'000.00
233	Remplacement de l'ancienne lustrerie dans classe de sciences et local concierge	Fr.	9'000.00
233	Remplacement des starters et tubes fluorescents pour toutes les classes	Fr.	4'000.00
283	Exécution de nouveaux plafonds suspendus, type Pavaroc	Fr.	49'000.00
285	Réserve pour travaux divers de retouches de peinture	Fr.	5'000.00
299	Analyses par l'IST après décontamination	Fr.	23'000.00
289	Divers et imprévus, environ 5 %	Fr.	12'000.00
	Total brut	Fr.	251'00.00
	TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	19'000.00
	Total du devis TTC	**Fr.**	**270'000.00**

4. PLANNING DES TRAVAUX

Ces travaux doivent impérativement être exécutés pendant les vacances scolaires.

En fonction de l'importance de ceux-ci et dans le déroulement du programme imposé par les directives fédérales en la matière, le planning tient compte de ces contraintes nous permettant d'effectuer tous les travaux entre le **5 juillet et le 20 août 2004.**

5. FINANCEMENT

Cet investissement de **Fr. 270'000.00** sera financé par la trésorerie courante.
L'amortissement interviendra globalement, dès la fin des travaux, pour un montant de **Fr. 13'500.00** par année.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 04/2004;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le projet de remplacement des plafonds suspendus et autres bandeaux de même nature, pour les bâtiments de Mars et Vénus.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 270'000.00** pour sa réalisation.
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra globalement, dès la fin des travaux, pour un montant de **Fr. 13'500.00** par année.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 avril 2004.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin J. Bertoliatti

Annexe: plan de situation

Délégués municipaux à convoquer: – M. E. Logoz, section des bâtiments
– M. P. Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 5 avril 2004
LAG/mg